



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 avril 2026

DEL_2026_113
Direction des Finances
Nomenclature : 7.1.2

**BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT -
BUDGET PRIMITIF
2026**

L'an deux mille vingt six, le vingt sept avril à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 15 avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : M. Richard LORANDIN

Présents : 26

M. ZILIO, Mme DESFONDS-FARJON, M. ZUCCONI, Mme ARNAUD LAËTITIA, M. CLAIR, Mme PIZOT-FERRENT, M. LORANDIN, Mme DELGADO, M. FROMENT, Mme AUTRAN-BLANC, Mme DEVES-LAMBERT, M. TAILLE, M. VALETTE, Mme BOUCHÉ, M. BOISSIER, M. BLANCHEMANCHE, Mme ROUBY, Mme FRANZE, M. RODRIGUEZ, Mme AMALLOU, M. TISBA, Mme ARNAUD GAËLLE, M. MAREST, M. MICHEL, M. BARRIERE, Mme ANDREONE

Représentés(es) : 5

Mme TUDELA par Mme ARNAUD LAËTITIA
M. AUZAS par M. BLANCHEMANCHE
M. ROUX par M. BOISSIER
Mme POURKAT par Mme AMALLOU
Mme FODERA par M. MAREST

Absents(es) : 2

Mme CLEMENT, M. DE SAINT-AUBERT

Nombre de membres			Vote		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
33	26	31	26	0	5

RAPPORTEUR : M. ZILIO

Vu le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), et notamment ses articles L2311-1, L2312-1 et suivants relatifs au vote du Budget,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 avril 2026

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires en date du 7 avril 2026,

Considérant que le projet de Budget Primitif annexé pour l'exercice 2026 est soumis au vote par chapitre et par nature,

Considérant que le principe de fongibilité des crédits doit être voté par l'Assemblée délibérante pour chaque exercice budgétaire,

Le Budget Primitif 2026 du Budget Annexe de l'Assainissement équilibré par section en dépenses et en recettes, s'établit comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT 2026	DÉPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION	1 609 606,14	1 215 200,00
Excédent d'exploitation 2025 reporté en 2026 (002)		394 406,14
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	1 609 606,14	1 609 606,14
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 490 700,00	1 235 826,18
Restes à réaliser de l'exercice 2025 reportés en 2026	243 851,83	79 200,00
Excédent d'investissement 2025 reporté en 2026 (001)		419 525,65
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 734 551,83	1 734 551,83
TOTAL DU BUDGET 2026	3 344 157,97	3 344 157,97

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter le Budget Primitif 2026 du Budget Annexe de l'Assainissement, tel qu'énoncé ci-dessus,
- d'autoriser monsieur le Maire à appliquer le principe de fongibilité des crédits sur l'exercice budgétaire 2026,
- d'autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 avril 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'**Unanimité** des suffrages exprimés,

Abstention(s) :

M. MAREST, Mme FODERA, M. MICHEL, M. BARRIERE, Mme ANDREONE

Pour(s) :

M. ZILIO, Mme DESFONDS-FARJON, M. ZUCCONI, Mme ARNAUD Laëtitia, M. CLAIR, Mme PIZOT-FERRENT, M. LORANDIN, Mme DELGADO, M. FROMENT, Mme AUTRAN-BLANC, Mme DEVES-LAMBERT, M. TAILLE, Mme TUDELA, M. VALETTE, Mme BOUCHÉ, M. AUZAS, M. BOISSIER, M. BLANCHEMANCHE, Mme ROUBY, Mme FRANZE, M. RODRIGUEZ, Mme AMALLOU, M. TISBA, M. ROUX, Mme POURKAT, Mme ARNAUD Gaëlle

DECIDE

- d'adopter le Budget Primitif 2026 du Budget Annexe de l'Assainissement, tel qu'énoncé ci-dessus,

- d'autoriser monsieur le Maire à appliquer le principe de fongibilité des crédits sur l'exercice budgétaire 2026,

- d'autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Secrétaire de séance ,

Richard LORANDIN

Le Maire,
Anthony ZILIO

Reçu en Préfecture le : 21/05/2026
Affiché le mis en ligne le 22/05/2026
Notifié le :
Exécutoire le :

